



COMPTE RENDU

RENCONTRE DE QUARTIER CHÂTEAUGIRON

SAINT-AUBIN DU PAVAIL - SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

QUESTION :

À quelle date les bacs situés à l'entrée de la rue du Gacel seront-ils enterrés ? Nous subissons des nuisances quotidiennes : débris au sol, odeurs et papiers volants dans nos cours.

RÉPONSE :

Un signalement sera transmis conjointement aux services techniques et au SMICTOM afin de garantir la propreté du site et de vérifier l'étanchéité des conteneurs (BAV). Un projet de création d'un nouveau cimetière est actuellement à l'étude sur la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail. Une étude hydrogéologique des sols est planifiée pour la fin d'année 2026. Sa validation conditionnera l'aménagement pérenne du parking et des BAV (Bornes d'Apport Volontaire) sur ce secteur.

QUESTION :

Suite à l'envoi de deux courriels adressés au service urbanisme, concernant deux incidents majeurs survenus sur le transformateur de la résidence du Lac, des travaux sont-ils prévus pour éviter un 3^{ème} incident ?

RÉPONSE :

Le sujet du transformateur est suivi par le service Voirie compétent sur le sujet. Lors de la visite de la commune par Mme Mirallès et M. Lévêque, un dysfonctionnement d'écoulement au niveau du lotissement du Gacel a été repéré. Une étude va être menée. Après la rencontre de quartier du 12 septembre, Mme Mirallès et M. Langlois ont proposé aux habitants d'aller sur site pour constater les problématiques nommées par les habitants concernés. Dès le lundi 14 septembre, les services techniques et espaces verts ont reçu l'information pour étudier les actions à réaliser avant l'hiver.

QUESTION :

Il serait souhaitable de préciser aux utilisateurs du préau (Hormis « Pavail en Fête » et Kermesse) que l'amplification est interdite comme précisé dans le règlement d'utilisation du préau rédigé à l'origine.

RÉPONSE :

Concernant l'utilisation du préau, les habitants du quartier indiquent que les événements organisés par les associations se passent bien. Mme Mirallès précise que l'utilisation du préau par les particuliers nécessite une réflexion pour donner un cadrage.



QUESTION :

Le fossé, rue Angèle Vannier, est à nettoyer voir à buser car cela n'est pas toujours nettoyé et la buse est à moitié bouchée. Est-il possible de buser comme le long des maisons Trecobat sur la rue du stade en grande section avec regards ?

RÉPONSE :

Les fossés à ciel ouvert sont les meilleures solutions pour l'évacuation des eaux pluviales. Ils permettent un écoulement naturel et bénéficient d'un autocurage efficace lors des épisodes orageux et de fortes pluies.

Les busages de grandes longueurs doivent être limités, surtout dans les zones très planes comme autour de l'étang, sous le stade, rue «du stade».

QUESTION :

Lors de fortes pluies ou de chutes de grêle, l'eau du nouveau rond-point se déverse entièrement dans notre rue. Les regards se bouchent fréquemment et l'eau monte très rapidement, menaçant les garages. Quelles mesures sont prévues pour améliorer l'évacuation ?

RÉPONSE :

En ce qui concerne les écoulements des eaux pluviales, les services techniques et espaces verts ont reçu l'information pour étudier les actions à réaliser avant l'hiver.

QUESTION :

L'élagage réalisé rue du Stade a été très léger. Par ailleurs, je souhaiterais une intervention sur le vieux chêne au bord du fossé : il mériterait d'être réduit en hauteur et éclairci pour écarter tout danger lors des tempêtes.

RÉPONSE :

La commune n'effectue pas de taille drastique susceptible d'entamer la vitalité du patrimoine arboré. Sur la rue du Stade, une taille plus sévère (sections de coupe supérieures à 10 cm) fragiliserait les arbres et mettrait en péril leur pérennité. Concernant le vieux chêne du fossé (s'il s'agit bien de celui situé rue Angèle Vanier), des travaux d'élagage sont programmés pour l'année prochaine. Ils consisteront en un rehaussement de couronne et un retrait du bois mort. Il n'y aura pas d'éêtage ni de réduction de la hauteur des arbres, car la cime agit comme un amortisseur naturel face au vent et sa suppression fragiliserait durablement la santé et la solidité du sujet.

QUESTION :

Suite à un échange lors de la campagne électorale municipale et à l'envoi d'un courriel comme cela m'avait été suggéré, je souhaite faire le point sur l'aménagement d'un chemin piétonnier à l'extrémité de l'allée des Oliviers. Ayant fait l'acquisition du terrain, le plan d'aménagement initial prévoyait un accès piétonnier vers la petite route empierrée. Pourriez-vous me confirmer la faisabilité de sa réalisation ?

RÉPONSE :

Aspects techniques et financiers : L'aménagement d'un chemin en pente entre le bout de l'allée des Oliviers et le chemin creux existant est estimé à plus de 4 400 € TTC. Cette intervention nécessiterait l'abattage d'un petit arbre sur le talus, tout en présentant un risque d'endommagement pour les racines des chênes environnants.

Utilité et alternatives : Il est noté que d'autres rues du secteur, à l'image de l'allée des Mimosas, ne disposent pas non plus de débouché. Le passage sur l'herbe reste praticable en période estivale, et le détour par les voiries existantes en hiver demeure très court. Par ailleurs, plusieurs accès permettent déjà de rejoindre les cheminements doux au Nord et au Sud.

Sécurité et concertation : Une vigilance particulière est soulevée concernant la création d'un nouvel accès au lotissement, qui pourrait favoriser la discrétion de passage et augmenter les risques en matière de cambriolages.

Suivi : Mme Mirallès propose une rencontre avec le voisinage avant la fin de l'année afin d'échanger sur l'opportunité de ce projet et de vérifier s'il s'agit d'une attente partagée par l'ensemble de la rue.



QUESTION :

Une demande est faite pour prolonger l'éclairage public le soir dans les quartiers.

RÉPONSE :

L'éclairage public fait partie du Plan de sécurisation, actuellement travaillé par les élus et les services, pour prendre en compte les déplacements des habitants. N'hésitez pas à participer au recensement soit sur le site de la ville ou l'application mobile : ww-ville-chateaugiron.fr jusqu'en fin d'année.

QUESTION :

Concernant la rue des Rosiers il y a un gros souci d'adressage : plus aucun GPS ne nous trouve et tout le monde est renvoyé à Châteaugiron depuis le changement de numérotation. Si La Poste connaît le secteur, c'est un vrai parcours du combattant pour les livreurs, les visiteurs, et surtout pour les services de secours. J'ai alerté les pompiers il y a plus de deux ans car ils ne nous trouvaient pas, et l'an dernier comme cette année, rebelote avec le SAMU et les ambulances, sans compter nos voisins qui ont eu le même souci en juillet. C'est très inquiétant, d'autant que si nous les adultes savons nous débrouiller, c'est anxiogène pour nos enfants. Malgré l'ajout de «Saint-Aubin du Pavail» en complément d'adresse et nos signalements répétés au service urbanisme depuis deux ans, nous n'avons toujours pas de réponse concrète.

RÉPONSE :

Concernant les adresses, pour les rues en doublon sur la Commune nouvelle (Rosiers, Yaigne, Bretagne, Châteaubriant, Mairie, Verger, De Gaulle...), le choix a été fait de maintenir le nom à Châteaugiron comme à Saint-Aubin du Pavail avec une numérotation différente. Ce sujet a déjà été signalé aux services concernés (SDIS, urbanisme) pour signaler ce dysfonctionnement et apporter une vigilance auprès des services de secours.

Mme Mirallès et Mme Echelard souhaitent proposer rapidement aux habitants de Saint-Aubin du Pavail une rencontre pour évoquer quelles actions pourraient être mises en place (éventuellement une nouvelle nomination de rue avec toutes les contraintes liées).

QUESTION :

Concernant l'évacuation des eaux pluviales lors des gros orages, nous sommes inondés et nous subissons d'importants dégâts, d'autant plus que nous sommes la dernière maison du lotissement. Le ruisseau qui mène vers les lagunes après chez nous ne semble pas entretenu. Ce problème a déjà été remonté à l'urbanisme depuis juin 2025.

RÉPONSE :

Mme Mirallès propose une réunion sur place avec les services techniques et les élus concernés. Nous devons veiller à l'entretien des fossés, dont certains étant dans le domaine privé.

QUESTION :

Qu'est-ce que la mairie compte faire face à la baisse des effectifs à l'école Saint-Jean Baptiste ?

RÉPONSE :

Échanges avec la direction et contexte démographique : Mme Echelard rappelle qu'une réunion s'est déroulée à la fin de l'été en présence de la directrice de l'école et Mme Mirallès. Lors de cet échange, il a notamment été suggéré à la direction de renforcer la communication de l'établissement. Par ailleurs, cette baisse d'effectifs s'inscrit dans un contexte plus large de diminution de la natalité, constatée tant à l'échelle de la Commune nouvelle qu'au niveau national.

Soutien de la collectivité aux établissements scolaires :

La municipalité réaffirme son soutien au maintien des écoles. Cet engagement se traduit aussi par des démarches auprès des autres institutions : Mme Echelard doit ainsi rencontrer le Président de Région concernant le projet de lycée, et un courrier a été adressé au Conseil départemental pour appuyer la rénovation du collège.

Rappel historique et perspectives pour l'école Saint-Jean Baptiste : En lien avec les sujets abordés lors de la rencontre avec la directrice, Mme Mirallès revient sur l'historique de l'établissement lors de son accession à l'indépendance. Elle encourage de nouveau l'OGEC et la direction à se rapprocher du diocèse pour travailler sur l'avenir de l'école.



QUESTION :

Pensez-vous un jour élaguer les arbres qui donnent sur la rue des Camélias ?

RÉPONSES :

Une campagne d'entretien et d'élagage est programmée et organisée chaque année sur la Commune nouvelle.

QUESTION :

Par ailleurs, est-il prévu de planter des arbres sur la parcelle située entre le chemin et le fossé, à côté du four ?

RÉPONSES :

La création d'un verger est actée au niveau des jardins familiaux.

QUESTION :

Suite aux travaux de busage récemment réalisés par une entreprise devant la ferme équestre, je souhaiterais savoir quelle est la démarche à suivre pour procéder au busage d'un fossé ?

RÉPONSE :

Pour tout projet de busage, nous invitons en premier lieu les habitants à s'adresser au service voirie de la Ville afin d'échanger sur les aménagements prévus. Il est également indispensable de rappeler au professionnel intervenant qu'il doit effectuer les démarches réglementaires obligatoires, notamment les demandes de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Enfin, lors de la réalisation des travaux, il est vivement conseillé de prendre des photographies au moment de la pose des buses et avant le rebouchage. Cela permet de documenter l'installation en cas de future problématique d'écoulement des eaux, ou de pouvoir solliciter une vérification par les services techniques pendant le chantier.

QUESTION :

Au niveau des Bornes d'Apport Volontaire (BAV) du terrain de football, nous constatons la présence de nombreux morceaux de verre sur le parking. Cela rend le stationnement impossible à proximité des conteneurs et représente un réel danger pour les enfants.

RÉPONSE :

Entretien et gestion des incivilités aux abords des BAV : Mme Echelard indique que les services municipaux procèdent régulièrement à la vérification et à l'entretien des abords des Bornes d'Apport Volontaire. En cas de dépôt sauvage, lorsqu'un signalement est effectué, la Police municipale mène des investigations pour identifier les contrevenants et appliquer les redevances en vigueur. Par ailleurs, M. Vettier et M. Lefeuvre précisent qu'une réflexion est actuellement menée concernant l'installation de dispositifs de vidéoprotection sur l'ensemble de la Commune nouvelle.

QUESTION :

Signalement d'une chute de branches d'arbres sur le chemin de la route de Tayée (l'habitant indique avoir remis la rubalise en place) et dénoncé des incivilités constatées sur ce secteur.

RÉPONSE :

Sécurisation du chemin (route de Tayée) : M. Vettier informe qu'un courrier a été adressé aux propriétaires des arbres concernés par la chute sur le chemin. Depuis la tenue de la réunion, le chemin a été dégagé et est à nouveau pleinement praticable.



QUESTION :

Constat de nouvelles dégradations sur les barrières de l'école, causées par le passage répété de camions ou d'engins agricoles. Face à cette situation, un riverain formule le souhait de voir la création d'un contournement du bourg pour dérouter ces véhicules lourds.

RÉPONSES :

Réparation des équipements : Mme Mirallès indique que les services techniques ont été saisis afin de procéder au remplacement des barrières de l'école endommagées.

Sécurisation des abords et des axes routiers : Mme Echelard évoque l'expérimentation en cours concernant la fermeture de la route de l'école de Ossé et fait part de son inquiétude quant à la traversée de la route départementale située entre Ossé et Saint-Aubin du Pavail. Mme Echelard va solliciter un rendez-vous auprès du Conseil départemental afin d'étudier le renforcement de la sécurisation de cette traversée.

Rappel de sécurité pour les usagers : Mme Mirallès encourage par ailleurs les parents à sensibiliser leurs enfants à la prudence, en leur rappelant de bien marquer l'arrêt en deux temps de chaque côté avant de traverser la départementale, les piétons n'y étant pas prioritaires.

QUESTION :

Signalement de l'absence de sachets dédiés aux déjections canines (« sacs à chien ») et constat de la persistance de déjections sur l'espace public, avec une demande sur les actions prévues pour remédier à cette situation.

RÉPONSES :

Mme Echelard indique que, tous les lundis, les services municipaux procèdent au réapprovisionnement de l'ensemble des distributeurs de sacs à déjections canines. Vous pouvez également le signaler dans l'application mobile rubrique j'agis / propreté.

QUESTION :

Constat de l'apparition de dépôts sauvages au niveau du parking situé en bas du stade, en lien direct avec l'absence de corbeilles ou de poubelles sur cet aménagement récent.

RÉPONSES :

Les élus rappellent aux habitants l'importance de signaler tout dépôt sauvage ou dysfonctionnement constaté directement via l'application mobile de la ville, et les encouragent vivement à la télécharger pour faciliter les interventions des services.

QUESTION :

Un riverain signale une forte augmentation de la circulation sur la route de Tayée depuis la mise en service de l'unité de méthanisation. Cette fréquentation intensive provoque une dégradation importante de la chaussée, qu'il s'agisse de la voirie départementale ou communale. Face à cette situation, il demande une réunion sur place.

RÉPONSES :

M. Rebulard invite à ce que l'ensemble des informations et constats précis lui soient remontés, et indique qu'il se rendra prochainement sur place en compagnie de Mme Mirallès pour évaluer la situation.



QUESTION :

Une riveraine signale que le trou à l'origine de sa chute en trottinette n'a toujours pas été bouché. Par ailleurs, elle fait part d'une nuisance importante liée à la présence de mouches.

RÉPONSES :

Une vérification va être menée auprès des services techniques pour identifier et traiter le problème signalé.

QUESTION :

Signalement d'un manque d'arrêts desservis par le réseau BreizhGo sur la commune de Saint-Aubin du Pavail.

RÉPONSES :

Concernant les transports (BreizhGo) : M. Vettier et Mme Echelard indiquent qu'un travail est actuellement en cours sur ce sujet. M. Rebulard, au titre de vice-président en charge des Mobilités au Pays de Châteaugiron Communauté, précise qu'il s'agit d'une démarche à mener en collaboration avec la Région et le Pays de Châteaugiron Communauté.

QUESTION :

Question portant sur l'aménagement d'une aire de jeux dédiée aux enfants de 1 à 3 ans.

RÉPONSES :

Les élus indiquent que les structures pour cette tranche d'âge font l'objet d'une utilisation très limitée. Néanmoins, l'installation d'un module adapté pourra être étudiée.

QUESTION :

Interrogation formulée sur l'avenir et le devenir de la boulangerie de la commune.

RÉPONSES :

Mme Mirallès et Mme Echelard indiquent avoir rencontré les boulangers. À ce jour, ces derniers ont fait le choix de mettre en place un dépôt de pain et de limiter l'ouverture de leur commerce aux seuls matins.

QUESTION :

Un riverain déplore le manque de présence et d'implication des habitants dans la vie de la commune et les instances participatives.

RÉPONSES :

M. Loncle rappelle que plusieurs dispositifs permettant aux habitants de s'impliquer sont déployés. Notamment les commissions citoyennes qui vont être relancées (consacrées à l'environnement, aux mobilités, ainsi qu'à la solidarité et à l'accessibilité). Par ailleurs, il rappelle l'existence du dispositif « Jardinons citoyen », qui permet aux riverains de prendre part directement dans l'embellissement et l'amélioration des espaces verts de leur quartier.

QUESTION :

Signalement de la dégradation de l'entrée de leur champ lors des travaux de réfection de la route de la Guinais.

RÉPONSES :

Mme Mirallès indique que, suite au courrier reçu, un rendez-vous sera prochainement proposé afin d'examiner la situation.

QUESTION :

Demande d'informations concernant les modalités de communication sur la fermeture des routes à l'occasion de la course de « La Boucle du Pavail ».

RÉPONSES :

Mme Mayeux précise que la diffusion de tracts papier a été abandonnée pour des raisons écologiques, remplacée par la pose de banderoles en amont aux entrées de Saint-Aubin du Pavail. Elle ajoute qu'elle ne manquera pas de signaler ce point de vigilance au nouveau président de l'association organisatrice de La Boucle du Pavail.



QUESTION :

Les arbres de ma voisine sont beaucoup trop hauts. Les feuilles, les graines et les branches tombent continuellement chez nous, ce qui bouche nos gouttières et représente un danger avec le vent. Cela engendre aussi la prolifération de nuisibles (rats, souris) ainsi que des soucis de fientes. Il y a également des ronces envahissantes.

RÉPONSES :

Dans un premier temps, il est vivement conseillé d'en échanger directement avec votre voisine afin d'essayer de trouver une solution à l'amiable. Si la situation le nécessite et que le dialogue n'aboutit pas, sachez que pour l'ensemble des différends et questions d'ordre privé ou de voisinage, une conciliatrice de justice tient des permanences le premier lundi de chaque mois au château. Les rendez-vous sont à prendre directement auprès de la mairie.»